

AVIS DE COURSE

REGATE DE « LA CHOUCROUTE »

Grade : 5C

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020



PLAN D'EAU DU GEISKOPF 68600 GEISWASSER
Club Nautique du Rhin de Colmar

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux (sauf PAV) en Intersérie Voile Légère.
- 2.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation du port de publicité
- 2.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 2.4 **En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les bulletins d'inscription à la régata devront parvenir au Président du Club Nautique du Rhin de Colmar par e-mail au plus tard le 2 septembre 2020. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

Le référent COVID-19 de cette régata sera Georges Boggia, président du Club Nautique du Rhin de Colmar.

Le plan de reprise des activités entraînements et pratiques compétitives établi par la FFVoile devra être rigoureusement appliqué et respecté. Les compétiteurs sont priés d'en prendre connaissance avant leur inscription.

Les participants à la compétition prendront en compte le risque COVID19 et seront parfaitement conscients :

- **des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,**
- **du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,**



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

- que malgré la mise en oeuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le COVID19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

A leur arrivée à la base nautique le 6 septembre, les compétiteurs devront remettre au Comité de Course le questionnaire d'auto évaluation sanitaire rempli par leur soin. Aucune restauration collective n'est prévue. Chaque compétiteur devra apporter son repas.

3. PROGRAMME

3.1 Confirmation d'inscription :

Dimanche 6 septembre 2020 de 8h30 à 9h30

3.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
06/09/2020	10h00	Intersérie Voile Légère

3.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h**

3.4 L'Autorité Organisatrice pourra annuler la régate y compris le jour même, pour des raisons sanitaires sans aucune compensation.

4. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale

5. LES PARCOURS

5.1 Les parcours seront de type construits

5.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

6. CLASSEMENT

6.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

6.2 (a) Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 courses** ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Un bateau qui a un cas suspect de COVID19 dans son équipage devra abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, réservation de bateaux, bulletins d'inscription, veuillez contacter :

Georges Boggia

Président du Club Nautique du Rhin de Colmar

Tél : 06 37 21 85 09

E-mail : georges.boggia@orange.fr

Aucune restauration collective n'est prévue. Chaque compétiteur devra apporter son repas.

Pièces jointes à l'avis de course :

- l'annexe IC
- le bulletin d'inscription
- l'autorisation parentale pour les mineurs
- le plan de reprise des entraînements et compétitions FFVoile
- le questionnaire d'auto-évaluation sanitaire

REGATE DE LA CHOUCROUTE

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020

PLAN D'EAU DU GEISKOPF

Club Nautique du Rhin de Colmar

Grade : 5C



2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Le tableau officiel d'information est situé **près du Mât de Pavillons à terre.**

2.2 **Prise en compte du risque COVID19.**

Les participants doivent être parfaitement conscients :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le COVID19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants
- un bateau qui a un cas suspect de COVID19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard **15mn** avant le premier signal d'avertissement (modification règle 3 des IC).

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Le mât de pavillons est situé **à terre au bord du plan d'eau, à proximité du ponton.**

4.2 **5mn** minimum entre l'affalé de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Programme des courses : **6** courses sont prévues.

5.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à **10h00.**

5.4 Le dernier signal d'avertissement ne sera pas fait après **16h00.**

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe INVL sera : **le pavillon 420.**

8. LES PARCOURS

8.1 Signaux définissant le parcours à effectuer : **le numéro de parcours à effectuer sera indiqué sur le panneau d'affichage au mât des pavillons.**



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

9. MARQUES

9.1 Pour la série INVL :

Marques de départ	Marques de parcours et de dégagement	Marques de changement de parcours	Marques d'arrivée
bouée pneumatique blanche « FFVoile – Banque Populaire » et mât de pavillons à terre portant un pavillon orange	Bouées –perches blanches numérotées dotées d'un pavillon jaune non numéroté	Pas de changement de parcours	bouée pneumatique blanche « FFVoile – Banque Populaire » et mât de pavillons à terre

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre **la bouée pneumatique blanche « FFVoile –Banque Populaire » et mât de pavillons à terre portant un pavillon orange**

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **la bouée pneumatique blanche « FFVoile –Banque Populaire » et mât de pavillons à terre portant un pavillon orange et un pavillon bleu**

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1

Classe	(a) Temps cible	(b) Temps limite du premier pour finir	(c) Temps limite du premier pour passer la marque 1
INVL	30mn	45mn	30mn

15.2 30mn pour finir après le premier (rappel)

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury est situé **dans le club-house** de la base nautique.

16.2 Le temps limite de réclamation est de **30mn** après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour.

16.3 La salle du jury est située **dans le club-house** de la base nautique.

17. CLASSEMENT

17.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand **4** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à 10h00.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront les **bateaux de sécurité motorisés**.

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course : Norbert MARTIN

Membres du Comité de Course : Laurent PANISSET et Jean-Michel HURTH

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

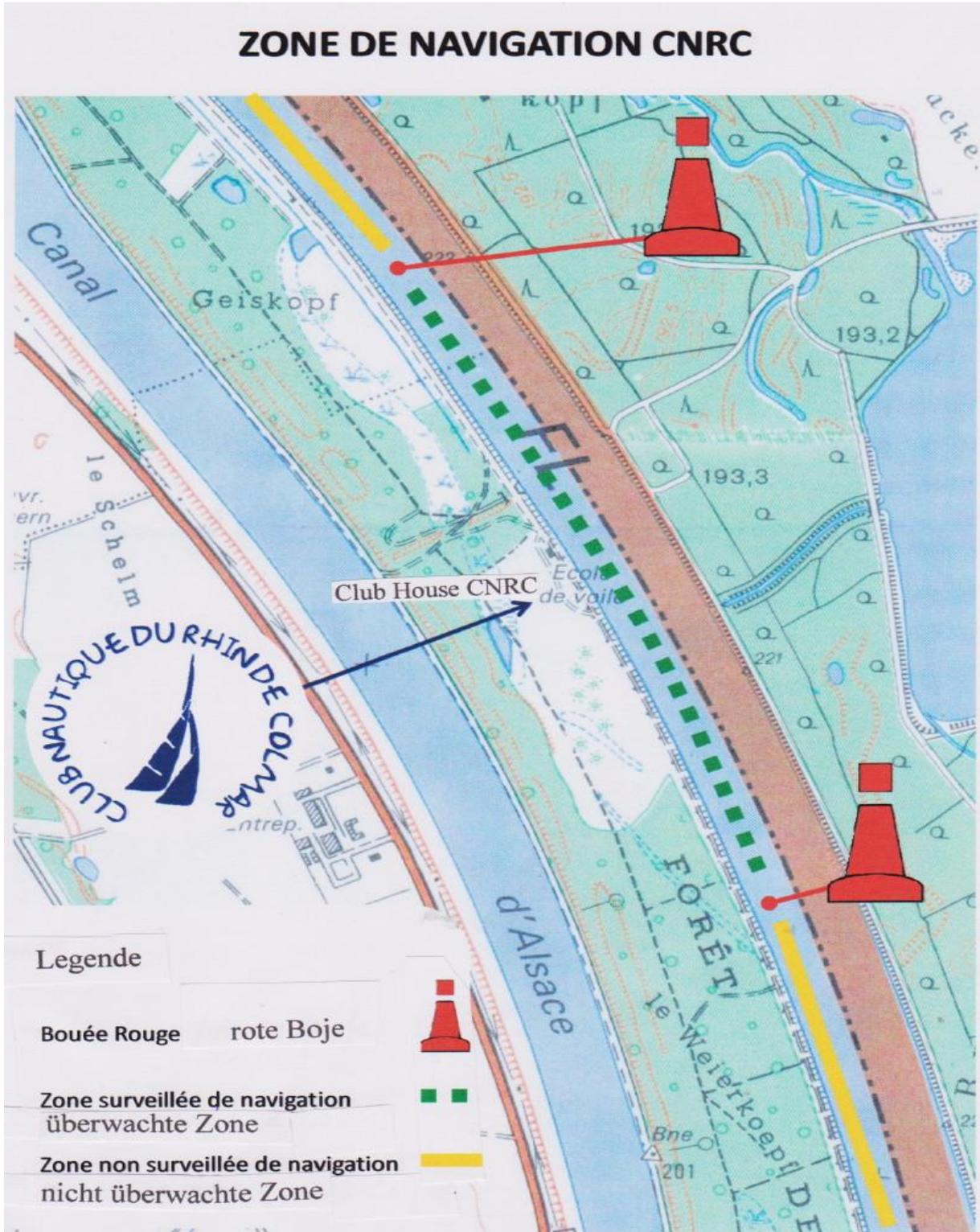
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

Parcours en 8 avec quatre bouées numérotées 1,2,3,4.

Sens du parcours en fonction du vent.

Distance maximale entre bouée la plus au nord et la plus au sud : 1 km

Ligne de départ et arrivée entre bouée sur le plan d'eau et mât pavillons sur la rive française.

Exemple avec vent de sud :

